



# PÉROUSE

## Flash Infos

### Mai 2024

#### FISCALITÉ LOCALE 2024

Le Conseil Municipal a voté l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de cette dernière passe de 31,52% à 31,99%, soit une augmentation de 1,5%, très en deçà de l'inflation.

La taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires restent inchangées.

Le budget 2024 s'établit ainsi :

Fonctionnement recette : 1 336 300, 83€	Fonctionnement dépense : 1336 300, 83€
Investissement recette : 842 415 ,07€	Fonctionnement dépense : 842 415,07€



Les travaux de la rue des Rosiers sont bien avancés, reste le marquage au sol, la pose des panneaux ainsi que la finition des espaces verts.

Les travaux de la piste cyclable en direction de Belfort sur le chemin des Chênevières débuteront fin mai.

Rue des Sapins : La réfection des trottoirs et leurs mises aux normes sont en cours.



#### ELECTIONS EUROPEENNES

LE 09 JUIN DE 08H à 18H

Salle multi-accueil La Per'House, place de la Mairie

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à votre bureau de vote pensez à faire une procuration.

Rendez-vous sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Si vous avez une carte d'identité numérique pas besoin de vous rendre dans un commissariat de police, la procédure peut être faite entièrement en ligne.



N'attendez pas le dernier moment pour faire votre procuration !



#### INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Rappel pour les parents n'ayant pas encore inscrits leurs enfants :

- pour la première inscription à l'école maternelle (naissance en 2021) ;
- pour les enfants qui arriveront à Pérouse.

S'adresser à la mairie de Pérouse muni d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.



## TIRAGE AU SORT de la LISTE PRÉPARATOIRE des JURÉS d'ASSISES pour 2025:

En application des dispositions de l'article 260 du Code de Procédure Pénal le maire doit procéder au tirage au sort public de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2025. Cette dernière est constituée à partir des listes électorales.

**Le tirage au sort déroulera le lundi 03 juin à 11H30 en mairie de Pérouse.**

En savoir plus sur les jurés d'assises



## DÉCHARGES SAUVAGES DANS LA NATURE

De nombreux dépôts sauvages sont signalés dans la nature. Ils résultent d'apports illégaux réalisés par des particuliers, des artisans ou des entreprises, pour se débarrasser de leurs déchets.

Les conséquences pour la nature sont la dégradation des paysages, la pollution des sols et de l'eau, la venue d'animaux indésirables ou des nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

**Un dépôt sauvage constitue une infraction punissable d'amendes.**

Il est rappelé que les déchets doivent être déposés dans les déchetteries du Grand Belfort. Un service **gratuit** pour se débarrasser des gros encombrants est mis en place pour les particuliers sur simple demande en téléphonant au 03 84 90 11 71 Rendez-vous sur le site du Grand Belfort :



A vos agendas

# Marché

## des Producteurs Locaux

### Pérouse

*Parking de la mairie*

**24 MAI**  
16h30  
à 21h

Buvette  
et petite  
restauration  
sur place

**MENU**

Paella, nems,  
oeufs, crêpes,  
Pain, biscuits,  
confiture, miel,  
café, bière,  
charcuterie,  
fromage,  
légumes,  
artisanat  
...  
surprises du chef  
selon arrivage



## Promenade de printemps à Pérouse

**Dimanche 2 juin**

Départs de 13h30 à 15h.  
Rendez-vous place de la  
Mairie.

Venez nombreux,  
je compte sur  
votre aide!





Une balade en  
famille  
à ne surtout  
pas manquer!

Inscriptions  
gratuites  
sur place

Nos précédentes promenades de printemps ayant toutes été très appréciées, en particulier par les enfants et familles, nous vous en proposons une nouvelle édition avant que n'arrive l'été.

Vous pourrez à nouveau découvrir les environs du village en vous amusant à chercher des indices et résoudre une passionnante énigme.

Nous nous rendons du côté du bois de Sapins pour aider le commissaire Magret et ses poulets à identifier un renard ayant dérobé un œuf en or.

(Prévoir deux heures de marche tranquille sur chemins assez faciles, mais cependant non praticables avec une poussette. Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être accompagnés.)

Une buvette et des pâtisseries vous attendront au retour et de petites récompenses seront remises aux enfants ayant identifié le bon suspect.